



Saint-Étienne, Le 25/01/2016

Madame, Monsieur,

Notre société soucieuse de respecter la réglementation Européenne et de garantir la conformité des produits à nos clients a pris des mesures et mis des actions pour répondre aux exigences en matière de Qualité et d'Environnement en particulier à la directive RoHS.

Nous sommes conforme à la directive déléguée (UE ) 2015/863 de la commission du 31 mars 2015 modifiant l'annexe II de la directive 2011/65/UE du parlement européen et du conseil en ce qui concerne la liste des substances soumises à limitation :

- Plomb (0,1 %)
- Mercure (0,1 %)
- Cadmium (0,01 %)
- Chrome hexavalent (0,1 %)
- Polybromobiphényles (PBB) (0,1 %)
- Polybromodiphényléthers (PBDE) (0,1 %)
- Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP) (0,1 %)
- Phtalate de benzyle et de butyle (BBP) (0,1 %)
- Phtalate de dibutyle (DBP) (0,1 %)
- Phtalate de diisobutyle (DIBP) (0,1 %)

Pour toute information complémentaire, votre interlocuteur en charge de ce dossier au sein de notre entreprise est :

Mme JULLIEN Pascale

☎ 04.77.81.51.20  
91 rue de la croix de mission  
42100 SAINT-ETIENNE  
e-mail : [jullien@novaessort.fr](mailto:jullien@novaessort.fr)

Vous souhaitant bonne réception et vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Mme JULLIEN Pascale  
Directrice Qualité et Environnement